



Caen, le 29 mars 2017

Comité Technique Local du 24 mars 2017: Compte-rendu

Seconde convocation suite aux votes défavorables unanimes du 02/03/2017

L'ordre du jour était le suivant :

1. Evolution des modalités de fonctionnement du comité technique local : adoption du règlement intérieur modifié (établi au niveau national), pour avis ;
2. Questions diverses. - Modalités d'établissement des PV de CTL.

En préalable, **les représentants FO-DGFIP** ont indiqué au Président que la question diverse mentionnée au point deux avait fait l'objet d'une demande conjointe des organisations syndicales lors du précédent CTL pour être inscrite à l'ordre du jour. L'aborder en question diverse ne permettant pas de procéder à un vote, ils ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas discuter ce point d'autant plus que la CFDT n'était pas présente.

Concernant le point 1, **les représentants FO-DGFIP** ont demandé si la direction entendait laisser le règlement intérieur en l'état, entérinant ainsi les réductions de droits pour les organisations syndicales. La réponse a été "oui". Ils ont demandé ensuite que conformément à leur demande du 2 mars, leur soit communiqué le coût de déplacement des suppléants en CTL sur l'année 2016 : réponse : 383 euros.

Les représentants FO-DGFIP ont considéré que la modification du règlement intérieur n'obéissait pas, au regard du montant dérisoire annoncé, à une volonté de faire des économies mais constituait un aveu du peu d'importance que la direction générale accorde au dialogue social. Ils ont indiqué que d'autres départements, la Haute Garonne notamment, avaient décidé de ne rien changer aux règles et que le Comité Technique de Réseau n'avait pas validé le nouveau règlement intérieur type au national. **Les représentants FO-DGFIP** s'interrogent et interrogent le président sur la validité d'un règlement intérieur local qui n'a pas son pendant en national. Le Président a indiqué qu'il réservait sa réponse et **FO** avait raison, ce point juridique méritait d'être mentionné.

Les représentants FO-DGFIP ont considéré que face à cet entêtement, ils n'avaient plus rien à dire sur ce sujet.

Force Ouvrière et les autres organisations syndicales ont voté "**CONTRE**".

En questions diverses, **les représentants FO-DGFIP** ont abordé le problème du Compte Epargne Temps (CET) et le fait que des agents n'ayant pas opté avant le 31 janvier aient vu leurs jours de CET automatiquement versés dans la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP). (Voir le tract sur le sujet datant du 23 mars) Plusieurs cas ont ainsi été identifiés par **FO** et les collègues concernés sont très contrariés puisque la note de service indiquait qu'une requête dans Agora aurait permis d'alerter tous ceux qui avaient omis de valider leur option. **Les représentants FO-DGFIP** ont donc demandé qu'une "enquête" soit faite (ah le mot malheureux !) pour vérifier si d'autres collègues pouvaient être concernés et qu'un batch de régularisation puisse être passé. Le responsable du pôle transverse a indiqué qu'il avait pris l'attache de la centrale sur le sujet. Pour **les représentants FO**, il ne s'agit de jeter la pierre à personne, simplement d'essayer de trouver une solution pour rétablir chacun dans ses droits.

Sur cette question, **FO** s'est senti un peu seul puisque les autres organisations syndicales présentes ont indiqué être contre le principe du CET et par conséquent considéraient que les agents auraient dû faire attention...

Les représentants FO-DGFiP ont réagi vivement à cette conception du rôle des représentants du personnel et rappelé qu'ils étaient eux aussi contre le principe du CET mais que comme tout dispositif mis en place, leur rôle de représentants de tous les personnels les engageait à défendre les intérêts des collègues et qu'ils soient adhérents ou non.

Les représentants FO-DGFiP ont ensuite demandé des précisions sur les projets de la direction quant à l'actuel service des domaines qui doit quitter le 1^{er} étage de Bertrand. Comme l'avait souhaité **FO**, suivant en cela la demande des collègues, l'ensemble du service actuel qui sera scindé en deux, Evaluateurs et gestion, sera installé à Gambetta et non plus éclaté sur les deux sites. Le Président a concédé que ce choix était certes fonctionnel mais pas idéal pour lui, car il souhaitait avoir tous les services de direction à Bertrand. **FO** a fait valoir les économies réalisées ainsi sur les travaux et le gain de temps pour l'ensemble de l'opération.

Les représentants FO-DGFiP ont encore évoqué les soucis rencontrés par les collègues depuis la mise en place de l'accueil sur rendez-vous alors même que la direction pense que nos services sont en période « calme ». Les contribuables posent des questions très pointues et chaque rendez-vous prend beaucoup de temps. Les seuls agents de la cellule accueil de Caen Délivrando ne pourront pas faire face au flux des usagers et gérer en parallèle les réceptions sur rendez-vous. La charge de travail va assurément rejaillir sur d'autres services, SIP, PCRP... Or les agents de ces services ont eux même de plus en plus de difficultés à accomplir l'ensemble de leurs missions avec le peu de moyen humain dont ils disposent. **Les représentants FO-DGFiP** ont alerté la direction sur la forte inquiétude des agents et les tensions qui vont inévitablement surgir au moment des pics de réceptions tels que campagne IR, campagne des avis. Les représentants FO-DGFiP ont demandé que l'accueil repasse à 8 personnes. M Perrin a contourné la question en focalisant sa réponse sur la problématique de l'accueil dans le cadre du prélèvement à la source et en insistant sur la solidarité entre services. Les divers arguments qu'il a présentés ont démontré une fois de plus qu'il était bien éloigné de la réalité du terrain et qu'une immersion dans nos services ne pourrait que lui être bénéfique pour la compréhension des agents de son réseau.

Les représentants FO-DGFiP ont enfin soulevé une difficulté rencontrée pour la réinstallation du logiciel Jaws, un logiciel pour PC Windows dont la principale fonctionnalité est d'intercepter l'information qui s'affiche sur l'écran de l'ordinateur, afin de la transmettre à un afficheur braille ou à une synthèse vocale. De cette manière, il deviendra accessible à un utilisateur aveugle pour qui la lecture à l'écran est impossible. L'un de nos collègues concerné à Délivrando est encore équipé de Windows XP. Le passage à Windows 7 nécessite une réinstallation de ce logiciel et l'ESI ne dispose pas des droits d'installation. Le coût du logiciel est de 2000€ subventionnable mais subordonné à l'aval du médecin de prévention. Le Calvados n'a plus de médecin de prévention depuis octobre...

Les représentants FO-DGFiP en CTL

TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

EXPERT

Sophie BERTHELOT

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Forces Ouvrières des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu